



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1230/2023
Date de la séance du CE : 15 novembre 2023
Direction : Chancellerie d'État
N° d'affaire : 2019.STA.544
Classification : Non classifié

Modification du 5 septembre 2022 de la loi sur l'information du public (loi sur l'information ; LIn). Entrée en vigueur

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

vu le chiffre IV de la modification du 5 septembre 2022 de la loi sur l'information du public (loi sur l'information, LIn ; RSB 107.1),

arrête :

La modification de la loi sur l'information du public (désormais : loi sur l'information et l'aide aux médias, LIAM), adoptée par le Grand Conseil le 5 septembre 2022, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Chancellerie d'État